



Déclaration liminaire - Élections professionnelles 2018 - CCMMEP

OBSERVATIONS du SUNDEP Solidaires à porter au procès-verbal de la cérémonie de dépouillement du scrutin CCMMEP 2018.

Paris, le 6 décembre 2018.

Concernant la campagne électorale

- Le SUNDEP Solidaires déplore tout d'abord qu'aucun moyen supplémentaire n'ait été octroyé aux organisations syndicales de l'enseignement privé afin de faire campagne. Voici, s'il en fallait encore, une preuve flagrante de la différence de traitement entre public et privé. Concrètement, **cela défavorise les organisations syndicales les plus modestes** qui n'ont que peu de décharges horaires. En effet, faire campagne tout en conservant son temps plein de service d'enseignement est chose compliquée, voire impossible, selon l'emploi du temps des maîtres concernés. En n'allouant aucune autorisation spéciale d'absence aux organisations syndicales pour la période, la DAF crée donc une iniquité entre les organisations.
- Le SUNDEP Solidaires s'interroge par ailleurs sur les dysfonctionnements ayant eu lieu concernant l'envoi des mails syndicaux. Tant au niveau académique que national, notre organisation a rencontré des problèmes techniques pour l'envoi desdits mails. Plus ou moins complexes, ces difficultés ont été gérées par les différentes DSI avec professionnalisme et réactivité, il faut le souligner. Cependant, nous avons été surpris de constater que **certaines messageries électroniques étaient considérées comme indésirables** par les serveurs des académies et même du national : à quoi cela sert-il de communiquer une adresse syndicale officielle à l'administration, avant l'ouverture de la campagne, pour l'envoi de ces mails, si ce n'est justement à la considérer comme bienvenue et non indésirable ? Comment expliquer qu'une adresse fonctionnant parfaitement pour l'envoi d'un mail ne soit plus efficace pour la distribution d'un autre ? Notre organisation ne se l'explique pas. Pourtant, c'est bien ainsi que, malgré la bonne volonté de la DAF, **le dernier mail de notre organisation pour le scrutin CCMMEP n'a jamais pu être délivré**, les difficultés techniques évoquées ici s'ajoutant à l'emploi du temps de notre référent numérique interne qui faisait cours pendant le seul créneau où un mail de rattrapage eût pu être envoyé en urgence, à la veille de l'ouverture du scrutin (ceci appuyant le point précédemment traité concernant l'absence de moyens).
- Enfin, le SUNDEP Solidaires a constaté, sur le terrain, la non-application par nombre de chefs d'établissements des instructions ministérielles données dans la note de la DAF du 24

octobre 2018. Dans quelques établissements seulement, un panneau spécifique était consacré aux informations rectorales sur ces élections professionnelles. Le 5 décembre encore, les listes des électeurs n'étaient pas affichées partout. La majorité des établissements dans lesquels nous nous sommes rendus n'avaient que rarement prévu un panneau d'affichage pour les organisations non représentées dans leur établissement. Quand des chefs d'établissement refusent de mettre à disposition un espace de libre affichage pour les organisations syndicales qui visitent leur établissement, **on ne peut que constater une discrimination à l'égard des syndicats qui ne disposent pas déjà d'un panneau.** Les responsables de cette situation se trouvent dans l'illégalité car le principe constitutionnel de pluralisme et d'indépendance syndicale n'est pas respecté. **Le SUNDEP Solidaires déplore, là encore, le manque de temps et de moyens qui auraient pu permettre à ses militants de dénoncer chaque situation constatée auprès de l'administration.** L'entrée de certains établissements privés pourtant sous contrat d'association avec l'État a été refusée à nos équipes syndicales pendant cette période électorale.

Concernant le déroulement du scrutin

Le SUNDEP Solidaires déplore les nombreux dysfonctionnements techniques ayant jalonné le scrutin :

- **Notre organisation, non détentrice d'une clef de chiffrement, n'a reçu son code de suivi du scrutin CCMMEP qu'au lendemain de l'ouverture dudit scrutin.** Ce retard n'est pas normal. Sans l'aide d'un camarade d'un autre syndicat, nous n'aurions pas eu de visibilité sur le déroulement de cette première journée, justement assez perturbée d'un point de vue technique !
- Des milliers de collègues, pourtant enseignants et donc réputés posséder un minimum de compétences intellectuelles et informatiques, se sont plaints de la **complexité de la solution de vote.** Très nombreux sont ceux qui, en cette période de fin de trimestre assez chargée, n'ont pas voté car la démarche leur a semblé trop chronophage et compliquée. Ainsi, les **identifiants non reconnus, le temps d'attente extrêmement long pour obtenir le lien permettant la création d'un nouveau mot de passe, des adresses de messagerie correctes et néanmoins non activées,** ont découragé un nombre important d'électeurs. Comme la formule sur le choix du vote était ambiguë, des collègues n'ont pas compris qu'il fallait voter deux fois, une fois pour le scrutin CCMMEP puis une autre fois pour celui des CCMA/CCMD ou CCMI.
- La plupart du temps aucun lieu de vote spécifique n'a été prévu pour voter ce jour dans les établissements.
- A ces difficultés, nous ajoutons bien entendu **l'incompréhensible dysfonctionnement apparu dès les premières heures du scrutin, ayant entraîné l'interruption du vote pendant plusieurs heures,** dissuadant d'emblée certains enseignants de tenter à nouveau la manipulation à la réouverture du scrutin. Le SUNDEP Solidaires se demande à quoi ont servi les multiples et chronophages réunions de préparation à ces élections professionnelles si la société privée

VOXALY n'a de son côté pas été capable d'anticiper des problèmes techniques aussi légers que la taille des logos des organisations syndicales.

De notre point de vue, la très faible participation au scrutin est une conséquence directe du choix du vote électronique, inadapté à notre profession et confié par l'administration à une entreprise privée visiblement pas à la hauteur du marché – très onéreux - qui lui a été confié.

Marlène GRACIA
Isabelle HERMITTE

Déléguées de liste SUNDEP Solidaires.